

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :**

- RCG 16-003**      **Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes**
- RCG 16-004**      **Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville**
- RCG 16-005**      **Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 1<sup>er</sup> mars 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 8 mars 2016

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon